

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 38  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Mardi 24 septembre 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-72 :

**Attribution de la Concession de services relative à l'organisation et à la gestion du Marathon Eurométropole de Metz - Editions 2025 et 2026.**

Rapporteur : Madame Nathalie SPORMEYEUR

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.1120-1 et suivants, L. 3000-1 à L. 31125-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants à R. 3125-7,

VU le rapport de présentation des offres présentées lors de la consultation relative à l'organisation et la gestion du Marathon Eurométropole de Metz,

VU l'avis consultatif de la Commission de délégation de service public,

VU le Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT que l'organisation et la gestion du Marathon Eurométropole de Metz est une manifestation relevant de la compétence de Metz Métropole,

CONSIDERANT que Metz Métropole a décidé de confier l'organisation et la gestion du Marathon Eurométropole de Metz à un concessionnaire pour les éditions 2025 et 2026,

CONSIDERANT que la concession de services permettra d'assurer la qualité et la pérennité de l'événement en confiant l'exploitation et son risque à un opérateur privé,

DECIDE de confier l'organisation et la gestion du Marathon Eurométropole de Metz, pour les éditions 2025 et 2026, à la société RnK, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,

DECIDE que la concession de services est conclue pour une durée équivalente à deux éditions (2025-2026),

DECIDE que le concessionnaire assurera l'organisation et la gestion de l'événement conformément aux dispositions du projet de contrat joint en annexe,

APPROUVE le contrat de concession de services relative à l'organisation du Marathon Eurométropole de Metz - Editions 2025 et 2026, dont le projet est ci-joint,

APPROUVE le versement au concessionnaire d'une contribution annuelle correspondant à un tiers du budget prévisionnel, dans la limite de 200 000 € HT. Cette contribution sera prélevée sur l'autorisation d'engagement AE-2024 prévue à cet effet, chapitre 011,

DECIDE l'affectation de l'AE 2024 24ATDT01 sur le chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la mise au point et à la

signature du contrat.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

